

## Accueil des migrants : le SAMU social de Paris veut une « conférence de consensus »

Article ASH du 1<sup>er</sup> mai 2015

Une « conférence de consensus » sur l'accueil des migrants. C'est ce que demande le SAMU social de Paris dans un appel diffusé au lendemain du sommet extraordinaire du Conseil européen, organisé le 23 avril pour tenter de répondre aux drames de l'immigration en mer Méditerranée. Le 19 avril, 800 personnes ont péri dans le naufrage d'un chalutier au large de la Libye, ce qui porte, selon l'Organisation internationale pour les migrations, à 1 750 le nombre de décès parmi ceux qui ont tenté de rejoindre les côtes européennes depuis le début de l'année. Alors que les Etats membres se sont principalement engagés à renforcer les opérations de contrôle des frontières européennes, le SAMU social de Paris fait part d'« une belle déception suite à des décisions loin des attentes et des nécessités, même s'il aurait été étonnant que les 28 parviennent à s'entendre sur une politique d'accueil et de solidarité au niveau européen, quand peu de pays s'avèrent capables au niveau national de mettre en œuvre des dispositifs adaptés ».


Le SAMU social rappelle en effet que, en Ile-de-France – notamment à Paris –, les dispositifs d'urgence, saturés face à la montée de l'exclusion, « tentent de répondre à une demande en croissance constante de personnes seules ou en famille ayant fui leur pays pour des raisons économiques ou politiques ». Or, ils ne constituent pas des solutions adaptées pour des publics dont la situation requiert « un accompagnement spécifique mêlant soutien psychologique, accompagnement juridique dans les démarches de demande d'asile et hébergement pour des durées correspondant au temps d'étude de leurs dossiers. Abandonnées dans ces dispositifs, de nombreuses personnes perdent un

temps utile à leur insertion et voient leurs perspectives de régularisation se réduire. » Sans compter que l'hébergement en hôtel, palliatif le plus souvent trouvé pour les familles, ne permet pas d'assurer des conditions de vie décentes. « Si la préservation de l'inconditionnalité de l'accueil dans les dispositifs d'hébergement d'urgence demeure impérative », une réflexion collective s'impose sur la place de ces derniers dans les parcours des personnes migrantes, juge le SAMU social de Paris.

### Le Conseil européen critiqué

« Héberger et accompagner les demandeurs d'asile, traiter rapidement les demandes de migration économique, informer de manière transparente les candidats à la migration sur les conditions d'accueil, aborder la question de l'accompagnement au retour des personnes déboutées pour en faire un levier d'insertion dans les pays d'origine, régulariser les personnes sans statut depuis longtemps sur le territoire... » Autant de sujets qu'il conviendrait, à ses yeux, de mettre sur la table lors d'une « conférence de consensus ».

Plusieurs organisations, dont la Cimade, le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et la Feantsa (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri), jugent, pour leur part, « honteuses » les mesures prises par le Conseil européen. Aux milliers de migrants, les Etats membres

« n'ont eu qu'un seul message à envoyer : sécurité ! », protestent-elles. « Quant au mot "accueil", il ne fait pas partie de [leur] vocabulaire. » La FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) s'est jointe à cette mobilisation collective, alertant, quelques jours avant l'examen au Sénat du projet de loi relatif à la réforme de l'asile, « sur les glissements sécuritaires que peuvent engendrer ces décisions et orientations et qui ne font qu'affaiblir la garantie du droit d'asile et des droits humains ». L'Europe « doit favoriser la mise en place de voies d'accès légales (visas humanitaires, rapprochement familial, réinstallation) vers l'Europe », fait valoir de son côté France terre d'asile. Ce qui permettrait d'éviter aux migrants de recourir aux filières dangereuses, abonde Forum réfugiés-Cosi. Malgré l'annonce d'un « projet pilote de réinstallation dans l'Union européenne – sans aucun engagement toutefois sur le nombre de personnes à accueillir – », ou le projet d'examiner les « possibilités [sic] d'organiser une répartition d'urgence [sic] entre les Etats membres sur une base volontaire », les chefs d'Etat et de gouvernement « ont négligé les besoins de protection », déplore l'association. Plaidant pour une « solidarité active », elle en appelle « aux communes désireuses d'accueillir quelques dizaines de réfugiés sur leur sol ».  Maryannick Le Bris